

+++++

PARTIE I
POURQUOI DES
« BIBLIOTHÈQUES
POPULAIRES » ?
QUAND LIRE OU
EMPRUNTER UN LIVRE
POUVAIT RELEVER
DE LA GAGEURE
AU XIX^e SIÈCLE

+++++

par Agnès Sandras

+++++

INTRODUCTION

+++++

Le succès des « bibliothèques populaires » au ^{xix}^e siècle s'explique aisément mais leur fondation relève de motivations complexes et parfois antagoniques. Il existe dans toutes les couches de la société une véritable demande simple et précise : pouvoir emprunter des ouvrages récréatifs et, éventuellement, instructifs. Charles-Éloi Vial nous convie ainsi à une visite inédite et surprenante des bibliothèques de la Couronne¹. Les grands personnages peuvent choisir les mêmes romans que les lingères ou les serviteurs, plus préoccupés semble-t-il de se procurer des lectures à leur goût que de reproduire les codes sociaux auxquels ils sont pourtant attachés dans d'autres circonstances. Loin d'être anecdotique, cette exploration de la pratique de lecture dans les châteaux des têtes couronnées permet de comprendre le contexte dans lequel sont nées les bibliothèques populaires. Emprunter des livres est une préoccupation récurrente chez les personnes alphabétisées, et contrôler les lectures relève de l'obsession politique. On verra au fil de cet ouvrage que les différentes expériences menées ici et là sont loin de toujours coïncider avec les véritables envies du public visé, et que l'expression de « bibliothèque populaire » est souvent vidée de son sens. Aussi pourrait-on aller jusqu'à dire par provocation que les bibliothèques de la Couronne correspondent en tout point à bien des populaires : des emprunteurs de tous les horizons, des catalogues qui s'infléchissent dans le sens de la distraction, des bibliothécaires parfois très dilettantes, mais un goût de la lecture bien affirmé qui gomme toutes les faiblesses évoquées.

Pour bien saisir la fringale de lecture qui s'empare alors des Français, il faut rappeler des évidences qui diffèrent singulièrement de notre propre rapport au livre, à commencer par le peu de divertissements au ^{xix}^e siècle. Certes, le temps de travail est encore très important pour ceux qui ne sont pas rentiers, mais les soirées d'hiver sont longues, et le dimanche manque cruellement d'occupations gratuites. Nombreux sont les hommes

1 Voir sa contribution : « Du maréchal d'Empire à la lingère : lecteurs et prêts de livres dans les bibliothèques de la Couronne au ^{xix}^e siècle (1807-1870) », Partie I, p. 101.

qui choisissent une sociabilité fortement alcoolisée, car ils ne trouvent pas dans leur localité d'autre « loisir ». Or la lecture ne se cantonne pas exclusivement à l'intime et un livre, un article de journal, peuvent constituer un moment partagé de détente, de discussion. Si l'alphabétisation des populations est loin d'être totale, il existe suffisamment de gens ayant fréquenté les bancs de l'école, capables de partager à haute voix leur savoir. Les veillées remplacent les contes traditionnels par des feuilletons, et les ateliers se cotisent pour qu'un camarade déchiffre un ouvrage pendant les heures de travail. Les familles s'assemblent autour de celui qui est en mesure de parcourir les nouvelles ou un roman. Le discours présentant la lecture comme l'arme absolue contre le cabaret, que l'on trouve sous les plumes les plus diverses, n'est donc pas dénué de fondement. Si longtemps diabolisée, elle se pare de vertus nouvelles aux yeux de l'Église et des dirigeants politiques, cadrée, elle peut aider à acquérir des connaissances utiles au monde du travail, et participe d'un supposé cercle vertueux : elle occuperait l'ouvrier, l'empêcherait de dilapider un argent ainsi économisé, lui permettrait de progresser dans les connaissances utiles à son métier et d'éduquer ses enfants. Des philanthropes comme François Delessert vont, comme l'analyse Carole Christen², prôner dans un même élan caisses d'épargne et bibliothèques. Ainsi canalisée, la lecture pour les masses suppose des choix parmi les écrits les plus inoffensifs, voire même la fabrication de volumes spécifiques respectant la morale et une vision politique conservatrice. Il ne manque pas d'éditeurs pour proposer leurs bons services au ministère de l'Instruction publique : Napoléon Chaix, par exemple, conçoit dès 1852 « une grande entreprise ayant pour but de propager les bons livres dans toutes les classes de la société ainsi que pour faciliter la création de Bibliothèques communales »³.

Autre évidence, le coût des livres et des journaux est encore élevé au moment de la constitution des premières bibliothèques populaires. Les familles modestes ne peuvent accéder à de tels achats. Certes, des collections à prix bas sont publiées, mais dictées par les préoccupations éducatives de leurs fondateurs, elles ne correspondent pas obligatoirement aux *desiderata* des possibles acquéreurs. Pour la plupart, ceux-ci rêvent plus de lire le roman à la mode, ou l'ouvrage polémique dont parlent les journaux, que d'accéder par exemple à un classique du XVIII^e siècle.

2 Voir sa contribution : « Les bibliothèques populaires : un remède à la question sociale dans la première moitié du XIX^e siècle ? », Partie I, p. 53.

3 AN : F/1a/632. Lettre de Napoléon Chaix (Imprimerie et Librairie Centrales des chemins de fer de Napoléon Chaix et C^{ie}) à M. le ministre de l'Intérieur, 10 mai 1864.

La dimension essentielle du rapport physique à l'objet a de surcroît été oubliée. Si le bourgeois est ravi de s'offrir une version économique qu'il pourra fourrer sans précaution dans ses poches, ou oublier dans le train, le « peuple » veut avoir en main un « vrai » livre. Francisque Sarcey rapporte cette intéressante analyse – même si le trait en est outré – que lui a livrée un fonctionnaire parisien :

« Mais l'ouvrier ne veut pas entendre parler d'un livre qui ait l'air d'avoir été fabriqué pour lui.

Il tient à ce que le volume qu'on lui prête pour rien soit cossu et digne de lui. C'est là un travers d'esprit si vous voulez. Mais nous sommes obligés d'en tenir compte. Le livre à bon marché n'a pas droit de cité chez nous.

C'est ainsi qu'en France le sentiment très vif que nous avons de l'égalité aboutit fatalement à des habitudes aristocratiques, chacun voulant être l'égal de l'homme qui est placé au-dessus de lui »⁴.

Plus encore que la dimension physique, c'est le sentiment d'être privé pour diverses raisons d'un accès à tous les ouvrages parus, qui frustre. Les cabinets de lecture sont payants, et les titres nouveaux sont parfois difficiles à obtenir tant ils sont réclamés. Les bibliothèques paroissiales proposent, quant à elles, un choix restreint et très normé :

Les associés s'occupent, sous la protection puissante de Marie, des œuvres de leur propre sanctification et de celles intéressant le bien spirituel du prochain.

Ils ont pour but de combattre l'impiété en opposant aux mauvais livres qu'elle répand, des livres pleins de la doctrine de la foi, et conformes à ses dogmes et à sa morale :

- de conserver les mœurs, en opposant aux livres obscènes et corrupteurs, des livres ne respirant que la morale la plus pure ;

4 Francisque Sarcey, « Les bibliothèques municipales de Paris », *Le XIX^e siècle*, 13 mars 1883.

- de faciliter l'instruction, en ménageant aux familles et aux individus, des lectures sûres, variées, agréables et absolument gratuites ;
- de prévenir la distribution des mauvais livres dans les campagnes, et l'influence meurtrière des magasins impies et licencieux dans les villes, en plaçant dans les unes et dans les autres des dépôts de bons ouvrages auxquels chacun puisse avoir recours sans frais ;
- d'arrêter le poison des estampes, gravures et tableaux licencieux, en répandant des images pieuses, et les divers signes religieux propres à nourrir la foi et à préserver les mœurs ;
- de servir les pauvres, en facilitant aux frères des écoles chrétiennes et aux bons instituteurs des campagnes, des moyens d'instruction et d'encouragement pour leurs élèves, soit par le prêt de livres, même classique, soit par les dons de quelques petites récompenses⁵.

Où trouver facilement des ouvrages alors ? Les bibliothèques municipales et les grandes institutions parisiennes sont entourées d'une sacralisation qu'elles ont générée. Les horaires d'ouverture sont incompatibles avec ceux des agriculteurs ou des ouvriers. L'accès filtré, la monumentalité des bâtiments, les formalités à remplir pour obtenir un livre – si tant est que l'on sache quel titre l'on est venu chercher – sont autant de motifs de crainte et de mécontentement des exclus de la lecture. Ainsi, un « travailleur normand » souligne que la peur du vol est paradoxale puisque, même fermées aux dangereux prolétaires, les institutions officielles sont victimes de larcins :

« Si souvent les faits divers des journaux nous apportent le récit de vols commis dans les bibliothèques officielles, ces belles bibliothèques cirées et vernissées ouvertes aux seuls bourgeois et dont un larbin à casquette galonnée nous refuserait l'entrée si nous nous présentions avec nos blouses ou nos bourgerons »⁶.

5 Article 6 des Statuts de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux (1841). *Bibliographie catholique : revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, d'éducation...* Paris, [s.n.], 1842-1889.

6 Pierre Loutil, « Lettres d'un compagnon », *Le Travailleur normand*, 7 août 1892.

Les préjugés de certains bibliothécaires sont en effet tenaces. L'ouverture des collections à un public non-érudit (« le lecteur banal »)⁷ est parfois décrite avec une grande condescendance. Les lecteurs de Sainte-Geneviève seraient de véritables vandales :

« Les grandes bibliothèques ne sont pas faites pour le peuple, comme le croient certains esprits bien intentionnés du reste. [...] »

Nous ne parlons pas des volumes que les lecteurs graissent, tachent ou salissent par de stupides commentaires. Nous ne parlons pas des demandes ridicules faites par ces mêmes lecteurs dont l'un se fâchera parce qu'on lui déclare ne pas connaître les œuvres de Démocrite, dont l'autre demandera les fabliaux de Barbazan uniquement pour compléter au crayon les c. d'un texte parfaitement inintelligible pour lui.

D'autres encore ne sachant ce qu'ils veulent fixent au hasard le titre du premier livre qui leur paraît sur les rayons. C'est ainsi que le *Roman de la Rose* est demandé chaque soir et aussitôt dédaigné par un public qui, sur l'apparence, avait jugé le livre drôlichon (historique) »⁸.

Les journalistes se font volontiers les intermédiaires de ce cloisonnement culturel. Le fonctionnement de la Bibliothèque royale puis impériale déconcerte. Charles Monselet, par exemple, lui consacre une longue satire, sous laquelle perce un étonnement réel :

Auparavant, tâchons de bien saisir le sens et les termes du règlement, qui est placardé sur la porte.

Voici ce que dit ce règlement :

« Ne seront point communiqués les ouvrages contraires aux mœurs, les pièces de théâtre, les œuvres dramatiques des auteurs vivants, les romans publiés séparément ou *faisant partie des œuvres d'un auteur* (il paraît qu'il y a – à la Bibliothèque – des romans qui ne font point partie des œuvres de leurs auteurs), les éditions dites illustrées, les journaux français quotidiens des vingt dernières

7 X., « Les bibliothèques populaires », *La Petite Revue*, 19 novembre 1864.

8 *Ibid.*

années, les brochures politiques ou de circonstance, les almanachs d'adresses, les livres purement scolaires de tout genre, et les ouvrages *qui se trouvent dans les cabinets de lecture*.

Hum ! Voilà bien des choses destinées à n'être point communiquées !

La dernière ligne surtout est singulière : "[...] Les ouvrages qui se trouvent dans les cabinets de lecture." Mais on n'y trouve pas rien que *l'Enfant du Carnaval*, dans les cabinets de lecture ! Nous en connaissons où abondent les livres d'histoire et de science. Le règlement nous la baille belle, en vérité »⁹.

Le développement des bibliothèques populaires a visiblement induit une réflexion sur la nécessité de mettre à la disposition des Parisiens les plus démunis une salle de lecture spécifique, dotée en ouvrages, au sein de la Bibliothèque impériale. Marie Galvez nous convie à une intéressante visite de cette création pour le « tout-venant »¹⁰. L'ouverture coïncide avec l'Exposition universelle de 1867, laquelle met en scène les efforts consentis pour l'instruction et l'éducation¹¹ afin que l'Empire acquière une réputation d'ouverture et de qualité dans le domaine culturel. Si les administrateurs de la Bibliothèque ont pensé offrir au peuple une possibilité de s'instruire, il leur a échappé que l'initiative pourrait être perçue comme une maladresse. En effet, sont bientôt dénoncés, sur le mode parodique, le pré-tri des lecteurs opéré à l'entrée entre la salle aux places numérotées réservée à l'élite et la salle du « tout-venant » où le choix d'ouvrages est réduit :

« Par exemple, j'ai essayé bien inutilement d'imaginer le procédé à employer pour reconnaître si les lecteurs ont droit aux stalles numérotées ou simplement aux places vulgaires de la salle publique.

Les gens voués à de sérieuses et profondes études n'ont jamais porté aucune marque extérieure qui pût les faire distinguer avec certitude des gens voués au raccommodage des robinets. Tout au plus, de fortes présomptions sont permises, d'après la physionomie, la coupe des vêtements, l'état de décrépitude, la calvitie plus

9 Charles Monselet, « La bibliothèque », *Les tréteaux de Charles Monselet*, Paris, Poulet-Malassis & de Broise, 1857.

10 Voir sa contribution : « Histoire de la « salle B », ou salle publique de lecture « ouverte à tout venant » à la Bibliothèque nationale au XIX^e siècle (1868-1905) », Partie II, p. 77.

11 Voir l'introduction de la partie II, p. 122.

ou moins avancée et la propreté du linge. Encore s'expose-t-on, d'après ce système, à tomber neuf fois sur dix dans des erreurs déplorables et à prendre pour un membre de l'Institut un ancien fabricant de tamis »¹².

Le problème est le même pour les institutions municipales. Réclamant en 1843 des bibliothèques communales, Darnis souligne « l'apathie du gouvernement, qui amoncelle des livres dans les bibliothèques des villes, et qui ne se préoccupe nullement des bibliothèques populaires »¹³. En effet, les salles de lecture urbaines sont difficilement accessibles à qui n'est pas dans l'entre-soi culturel et social, et proposent souvent des œuvres érudites, peu en phase avec l'actualité littéraire. Ou elles acquièrent des ouvrages à destination du peuple, comme les manuels Roret devenus un symbole des livres ennuyeux que le bibliothécaire impose¹⁴.

Enfin, les « sociétés de lecture » fonctionnent le plus souvent par un système de cooptation draconien qui ne laisse guère de chances à un domestique, par exemple, d'y entrer. Ces associations achètent des ouvrages qu'elles donnent à la bibliothèque locale contre la possibilité de s'y réunir. La fermeture au grand public, mi-avérée, mi-fantasmée, est un terrain favorable aux populaires. Qu'on ne s'y méprenne pas, il est rare de trouver trace d'une demande de mise en place de ces dernières soulignant l'inadaptation des structures municipales. En effet, pour obtenir des instances officielles les autorisations diverses et les éventuelles aides financières, le passage par la case mairie est obligé et empêche de se répandre en commentaires sarcastiques sur les réalisations de cette dernière. En revanche, en étudiant les possibilités offertes par une ville en matière de lecture, ou bien encore en s'attachant aux conflits, il est loisible de deviner en creux les véritables aspirations de la population. À Épernay, par exemple, la gestion très particulière de la Société de la Bibliothèque a inspiré une demande plus démocratique sans que jamais cela soit dit de manière explicite¹⁵.

12 Léon Dommartin, « À Goliath », *La Fronde*, 18 avril 1868.

13 Darnis, rédacteur en chef du *Journal des connaissances utiles*, « Nécessité de bibliothèques communales », *L'Almanach de France* [publié par la Société nationale], 1843.

14 Agnès Sandras, « Les manuels Roret, hôtes obligés des bibliothèques populaires (1861-1914) ? », The 5th International Symposium "The Book. Romania. Europe", organized in 2012 by the Metropolitan Library of Bucharest.

15 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

La « fierté » des nouveaux usagers des bibliothèques est un facteur alors insuffisamment pris en compte. Leur rêve, inspiré des Lumières et de la Révolution française, est d'avoir tous accès aux mêmes livres, dans les mêmes salles, et de ne pas dépendre d'une quelconque charité. Pourtant, la notion de gratuité, avancée comme gage d'équité par des philanthropes, peut déranger. Analysant comment le libre accès à la science déconcerte le grand public, voire le fait fuir, Francisque Sarcey rapporte une expérience de Jean Macé :

« Nous nous rappelâmes la déconvenue de notre ami Jean Macé. Quand il fonda la bibliothèque populaire, il crut faire merveille de ne demander aucune rétribution aux paysans pour le prêt des livres qu'elle mettait à leur disposition.

Les paysans se méfièrent : du moment qu'on offrait de leur livrer gratuitement ces volumes, c'est qu'aucun d'eux ne valait la peine d'être lu. Il fallut bien que les organisateurs reconnussent qu'ils avaient fait fausse route. Le jour où ils instituèrent des abonnements de lecture à un sou par mois, on se disputa les ouvrages de la bibliothèque »¹⁶.

Le goût de la lecture privée n'est plus réservé aux élites financières ou intellectuelles. Les gens rêvent de lire chez eux, à la table de la cuisine ou au lit, ou bien dehors aux beaux jours. Cela suppose de pouvoir emprunter des livres, demande qui survient au moment même où, dans le monde bibliothéconomique, le prêt est contesté. C'est vrai à la Bibliothèque royale où un rapport de 1834 souligne que des livres ont pu disparaître pendant 10, 20 ou 30 ans !

« On s'était habitué à cet abus du prêt des livres, au point de perdre de vue que la Bibliothèque est faite, en premier lieu, pour ceux qui viennent y lire ; que le lecteur, qui a traversé tout Paris pour consulter un ouvrage, a droit, avant tout autre, au livre dont il a besoin, quand la Bibliothèque le possède »¹⁷.

16 Francisque Sarcey, « Payons la Science », *Le XIX^e siècle*, 1^{er} février 1878.

17 *Rapport sur les besoins du Muséum d'histoire naturelle pour l'année 1835 et sur la Bibliothèque royale présenté au ministère de l'Instruction publique*, Paris, Impr. Royale, 1834.

Dans la foulée, les institutions municipales se rendent compte elles aussi des pertes importantes enregistrées depuis les dépôts révolutionnaires. L'arrêt des emprunts est donc considéré comme une initiative d'une grande modernité. À Lille, par exemple :

« Votre Commission, Messieurs, a pris une mesure dont vous saura gré tout bibliothécaire jaloux de son dépôt dans l'intérêt public ; je veux parler de la suppression du prêt des livres au dehors »¹⁸.

Lorsqu'il est maintenu en direction de personnes ayant besoin d'ouvrages (fonctionnaires, enseignants) pour leur travail, le prêt est confié à un bibliothécaire des plus sérieux :

« Ce fléau des bibliothèques, le prêt des livres qui est ici une condition nécessaire, doit être neutralisé autant qu'il est possible, par l'activité, la surveillance et la sévérité du bibliothécaire. Il faut donc pour ces fonctions un homme grave, instruit, exact et actif, qui ne les prenne pas comme une sinécure, et qui fasse de leur exercice la principale et incessante occupation de sa vie »¹⁹.

Le prêt des livres dans les bibliothèques populaires va donc aller à contre-courant de ce qui est préconisé ailleurs. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les textes des fondateurs présentent le plus souvent l'emprunteur prolétaire comme un modèle d'honnêteté et de sérieux. Ainsi, s'il égare un livre, il s'empresse, dit-on, de le rembourser. Sur la gratuité du prêt, les positions sont variées. D'aucuns la préconisent pour que les emprunteurs se sentent considérés, et pour des raisons d'ordre pratique : il faut en effet acheter des livres, les relier, etc. D'autres la refusent car ils considèrent qu'il risque d'éloigner des lecteurs. À Rouen, par exemple, la bibliothèque des loges maçonniques décide de percevoir une rétribution :

« Les généreux créateurs de l'œuvre n'ont point l'intention d'établir un cabinet de lecture ordinaire ; leur but est d'aider à la propagation de l'instruction et du goût de la lecture. Si, pour réaliser les moyens d'atteindre ce but, ils jugent à propos de percevoir

18 Rapport adressé le 23 décembre 1842 à la commission de la bibliothèque de Lille, par Édouard Gachet.

19 Léon Vidal, *Essai sur les bibliothèques administratives*, 2^e éd., Paris, Levasseur, 1843.

une rétribution pour le prêt des livres, nous demandons du moins qu'elle soit aussi minime que possible »²⁰.

À l'instar de Jean Macé, les fondateurs de bibliothèques populaires, après avoir constaté que la gratuité déconcerte, vont le plus souvent décider de demander une contribution minime à des fins pédagogiques. Au ^{xx}e siècle, cette décision sera reprochée aux « populaires » et la lecture publique fera au contraire de l'absence de contribution une marque de dynamisme. Au milieu du ^{xix}e siècle, l'urgence est de dédramatiser le prêt du livre :

« Le prêt des livres doit-il être gratuit ? Il le serait qu'il n'y aurait aucun inconvénient grave. Mais l'expérience a définitivement démontré qu'il valait mieux qu'il ne le fût pas. Le prêt gratuit, aux yeux de certaines classes de la société, ressemble trop à une aumône. L'œuvre des bibliothèques serait considérée comme une œuvre de bienfaisance. Il faut éviter cette fausse interprétation. La somme qu'on devra payer sera aussi insignifiante qu'on voudra, 0,13, 0,10, 0,05 centimes, par volume, suivant les communes ; mais cette rétribution sera précieuse. Les lecteurs considéreront comme un droit d'avoir des livres ; l'idée de patronage et d'influence secrète et forcée disparaîtra complètement ; puis, quand on paie quelque chose, on y attache toujours plus d'importance. Il en est ici comme de la rétribution scolaire »²¹.

Les accusations de « patronage », d'« influence secrète et forcée », visent deux expériences, parfois conjointes. Tôt, les Églises ont fait le constat qu'il valait mieux diriger les lectures que de lutter sans espoir de victoire contre le colportage²². Les patrons philanthropes ont vite compris aussi que parmi les améliorations à apporter au quotidien du peuple figurait la lecture. Les fonds de livres proposés, moralisants, souvent édifiants, ont rapidement déclenché la méfiance des emprunteurs, et entaché les diverses réalisations d'un même soupçon. Or, il convient de revenir aux premiers essais effectués et de dégager l'originalité de certains d'entre eux. Ainsi, Loïc Chalmel nous entraîne dans une découverte tonifiante de

20 *Le Moniteur des bons livres. Journal fondé pour leur propagation dans les familles...*, 1864.

21 Henri Ameline de La Briselainne, *Les bibliothèques populaires et communales dans le département de l'Aisne : réflexions d'un souscripteur sur leur organisation et développements*, Paris, Impr. de V. Goupy, 1866.

22 Voir la contribution d'Hélène Lanusse-Cazalé : « Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au ^{xix}e siècle », Partie III, p. 239.

l'expérience menée par le pasteur Oberlin²³. Loin, bien loin d'une volonté de décérébrer ses ouailles du Ban de la Roche, Oberlin tisse de patients liens avec les Lumières et fait du prêt de livres une aventure unique.

Il serait aussi important de comprendre, au-delà des discours très souvent convenus des fondateurs de bibliothèques populaires, les motivations plus personnelles des donateurs de livres. Bien entendu, nous verrons des notables dégarnir leurs propres rayons afin d'être présents dans une bonne œuvre. Si certains offrent des ouvrages en adéquation avec leurs discours moralisants, d'autres embarrassent leurs bénéficiaires par des legs très marqués politiquement. La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay (BAI-E)²⁴ doit promettre aux autorités préfectorales que certains ouvrages de Voltaire seront mis dans une armoire grillagée. Cette première catégorie de dons est facile à identifier car physiquement très présente : elle est parfois indiquée dans les catalogues, et les *ex-libris* permettent aussi des recoupements. Il y a aussi des dons plus modestes, d'un ou de quelques livres. Plus difficiles à repérer, ils peuvent figurer dans des comptes rendus où ils sont notés et validés par le conseil de l'association, et sous forme de mentions manuscrites dans les livres. Ils ont été parfois faits sous forme testamentaire. Ainsi, à la bibliothèque de Vernon, un extrait de testament a été retrouvé dans le plat d'un livre ancien. Frédéric Lock indiquait désirer que ses « filles Marguerite et Jeanne choisissent un lot de livres qu'elles offriront à mon frère Eugène Lock ; elles y comprendront ces « mémoires relatifs à la guerre, et la Succession d'Espagne », avec l'atlas, pour que mon frère en fasse don à la Bibliothèque Publique de Vernon. »²⁵ À partir des années 1880, les mécènes militants peuvent affirmer leur geste politique. C'est le cas de Jules Poupinel, à Saint-Arnoult, qui se défait d'ouvrages introuvables dont il estime qu'ils sont nécessaires à ses concitoyens. Ainsi se réjouit-il tout particulièrement d'avoir offert un pamphlet :

« Je recommande à tous vos soins le n° 82, les *Crimes de l'Inquisition*, ouvrage illustré qu'il serait difficile de retrouver ; après l'avoir

23 Voir sa contribution : « Le peuple et le livre. Un "trafic de livres" au XVIII^e siècle : petite histoire d'une émancipation collective », Partie I, p. 31.

24 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay » Partie II, p. 169.

25 Cité par *La Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines*, Vernon, Bibliothèque municipale de Vernon, 1983. Notons que Frédéric Lock ayant entendu parler par son frère de la Bibliothèque communale, en réalité populaire (voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143), la transforme en « publique ».

donné à votre bibliothèque, j'ai voulu le remplacer dans la mienne, mais les libraires à qui je me suis adressé m'ont dit que tout ce qui restait de l'édition avait été ramassé un même jour par les hommes noirs (c'est leur expression), probablement pour la détruire²⁶.

Les dons faits aux bibliothèques des Amis de l'Instruction parisiennes reflètent cette évolution de la visibilité du geste politique. Lors de la fondation de la BAI-III, Pierre-Joseph Proudhon écrit à Charles Beslay :

Je veux bien envoyer quelque chose à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction ; mais je désire auparavant savoir quelques détails sur cette compagnie. Le bonapartisme se fourre partout, et je ne tiens pas à sentir ses coudes. Puis, je suis bien décidé à ne plus rien faire qui ressemble à une recherche de la popularité »²⁷.

Les détails obtenus n'ont visiblement pas été à son goût puisqu'il ne figure pas parmi les donateurs de la BAI-III, à moins que les fondateurs n'aient pas osé porter son nom dans le catalogue²⁸. En revanche, il offrira en 1865 des ouvrages à la BAI-V dont la coloration est nettement moins bonapartiste que celle de la BAI-III²⁹, tout comme les écrivains George Sand et Champfleury, « Cohadon, gérant de l'association des ouvriers maçons », etc³⁰. Les mélanges dans les listes des donateurs sont parfois assez inattendus. Ainsi voisinent lors de la fondation de la BAI-XIV, Victor Duruy, Ismaïl Pacha, Nadaud³¹, des gens connus et moins connus et une

26 Jules Poupinel, *Catalogue de la Bibliothèque populaire de Saint-Arnoult offert par M. Jules Poupinel*, Versailles, Impr. d'E. Aubert, 1883. Il s'agit de l'ouvrage de Léonard Gallois, publié en 1879.

27 Lettre de Pierre-Joseph Proudhon à Charles Beslay, 25 octobre 1861. *Correspondance*, XI. [1861-1862.] de Pierre-Joseph Proudhon ; précédée d'une notice sur Pierre-Joseph Proudhon par Jérôme-Amédée Langlois, Paris, A. Lacroix et Cie, 1875.

28 Sur les relations que l'on peut établir entre Proudhon et les BAI, voir la conférence donnée par Olivier Chaïbi en novembre 2013 à la BAI-III : « Pierre-Joseph Proudhon et le mutualisme : quelles influences sur la Bibliothèque des Amis de l'Instruction ? » : [en ligne] < <http://bai.asso.fr/wordpress/soiree-de-lecture-de-novembre-2013-olivier-chaïbi-pierre-joseph-proudhon-et-le-mutualisme/> >

29 Voir la partie II : « Les bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance », p. 121.

30 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du V^e arrondissement, *Extraits des procès-verbaux...*, Paris, J. Claye Imprimeur, 1865.

31 Il s'agit vraisemblablement du maçon et député Martin Nadaud puisque celui-ci donne une conférence pour la BAI-XIV en 1877 intitulée « De l'état des classes ouvrières depuis 1789 à nos jours ».

certaine « Michel Louise »³². Dons convenus, dons militants, dons affectifs... Il serait bon de repérer, quand les bibliothèques privées initiales sont connues, quels livres y ont été prélevés, et de tenter de comprendre si les collectionneurs ont désherbé leurs fonds ou tenté de fournir les œuvres nécessaires à une association naissante. Parmi les personnes aux revenus modestes, il semble assurer que certaines se sont dépossédées pour mettre leurs trésors à disposition de tous. C'est le cas de nombreux instituteurs dont le fonds personnel a alimenté de petites structures rurales.

Qui dit prêt dit emprunteurs. Leur sociologie a pu être établie dans certains endroits³³, gageons que les archives et textes qui resurgissent nous procureront encore bien des surprises. Les bibliothèques populaires s'en sont elles-mêmes préoccupées comme les BAI soucieuses de vérifier que leurs buts étaient bien atteints, et bientôt la Société Franklin. Ainsi, la BAI-V déplore dans son rapport de 1865 que les dames ne représentent qu'un sixième des lecteurs, contrairement à ses attentes :

« Dans toutes les conditions, la femme a besoin du délassement de la lecture ; attachée au foyer, par sa pudeur, quand elle est jeune fille, par ses devoirs, quand elle est mère, souvent isolée, ne doit-elle pas, dans les classes ouvrières surtout, accueillir avec joie ces amis qui viennent chasser l'ennui et peupler son esprit d'images douces ou de pensées sérieuses ! Les livres d'ailleurs, font mieux que la distraire, ils l'améliorent et l'éclairent, et exercent ainsi leur influence bienfaisante sur l'éducation qu'elle donne à ses enfants, sur le progrès moral, par conséquent des générations à venir. C'est là ce que vous avez compris, Messieurs, en fondant cette Bibliothèque ; vous avez voulu faciliter la lecture aux femmes en réduisant de moitié le taux de leur souscription. Malgré cette mesure, nous ne comptons guère, cependant, qu'une soixantaine de dames parmi nos sociétaires »³⁴.

32 *Exercices 1871-1872 et Exercice 1873...*, Bibliothèque des Amis de l'Instruction du XIV^e arrondissement. Vouziers, Imprimerie de Frédéric-Défrène, 1873. Il n'y aurait rien de surprenant en effet à ce que Louise Michel ait encouragé une bibliothèque populaire, peut-être depuis la prison d'Auberive. Louise Michel a en effet fréquenté les mêmes milieux que les fondateurs « socialistes » des BAI.

33 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

34 *Ibid.*

Dans le même rapport, la BAI-V dresse une répartition par métier de son lectorat. Celui-ci reflète les activités du quartier (pas moins de 44 « corroyeurs, tanneurs, mégissiers et maroquiniers » sur 305 sociétaires) et l'attrait exercé sur des milieux plus savants (37 professeurs, par exemple). Le rédacteur se réjouit de cette mise en évidence de « l'esprit et d'égalité qui anime notre Association, et qui réunit tous ces hommes de profession et d'éducation différentes sous le même nom, le nom modeste, mais significatif d'Amis de l'Instruction. »³⁵

Si, grâce aux bibliothèques populaires, emprunter ne relève plus de la gageure à la fin du XIX^e siècle, prêter des livres est un pari difficile. La *doxa* veut que le nombre de vols ou de pertes soit très limité car il est indispensable pour la multiplication de ces associations de produire un discours prouvant que les emprunteurs sont responsables. Il va falloir en réalité beaucoup d'astuce aux bibliothèques populaires pour mettre en place des systèmes efficaces : règlements, registres, livrets, fiches, le tout accompagné d'une réflexion sur l'opportunité de laisser un libre accès aux rayons. L'expérience des bibliothèques traditionnelles est de peu d'utilité car le fossé entre la consultation de livres érudits en salle de lecture et le prêt de romans à succès est énorme. Ainsi, le fondateur de plusieurs bibliothèques populaires à Amiens défend-il la « pluralité des exemplaires » :

« Avoir plusieurs exemplaires des ouvrages les plus intéressants est essentiel au succès d'une bibliothèque populaire ; c'est, du moins, ce qui paraît résulter de l'expérience tentée dans trois bibliothèques populaires qui fonctionnent d'une manière très-satisfaisante en ce moment à Amiens.

Prenons un exemple : une bibliothèque ayant une seule distribution par semaine, ne possède qu'un *Robinson Crusoé*. Le plus que le volume pourra sortir, ce sera quarante fois, le moins dix fois, s'il est conservé un mois ; supposons que la moyenne, en réalité, soit de vingt.

Vingt lecteurs, au plus, par an, pourront se donner le plaisir de lire ce chef-d'œuvre par excellence à l'usage de l'enfance. [...] Quelle est la position d'un bibliothécaire s'il a les coudées franches, ou

35 *Ibid.*

de ceux qui dirigent une bibliothèque populaire ? C'est celle d'un commerçant qui garnit son magasin au goût de la clientèle, qui a en abondance les marchandises très demandées ; si l'on aime mieux, c'est celle d'un libraire qui se garde bien d'avoir un seul exemplaire de tous les ouvrages qu'il met en vente.

On peut patronner sans crainte cette idée de la pluralité des exemplaires, à l'encontre des idées reçues qui veulent qu'on ait un grand nombre de livres et de livres différents, tandis qu'il faut surtout des livres intéressants pour tous et qui ne chôment pas. [...] Nous le répétons, il faut, sans tomber dans l'abus, faire abstraction des idées reçues ; pour tout autre que pour un bibliothécaire populaire, l'idée de la pluralité des exemplaires pourra paraître une hérésie. Aussi, n'est-ce qu'au nom de l'expérience et pour être utile que nous la hasardons et la soumettons à l'appréciation de qui de droit »³⁶.

Gageure de l'emprunt, gageure du prêt, autant de paris dont la réussite irriguera la pratique de la lecture publique au xx^e siècle.

36 Alphonse Leullier, « La pluralité des exemplaires », *Bulletin de la Société Franklin*, 15 décembre 1868.